
ICANN74 | Forum de politiques – Rédaction du communiqué du GAC (4 sur 6)
Jeudi 16 juin 2022 – 09h00 à 10h00 AMS

GÜLTEN TEPE ÖKZÜZOĞLU : Bonjour à tous, et bienvenue à cette réunion du GAC pour la rédaction du communiqué.

Veillez noter que cette séance est régie par les normes de comportement attendu de l'ICANN.

Les questions et les commentaires de cette séance ne seront lus à voix haute que s'ils sont soumis dans la fenêtre questions-réponses.

Si vous souhaitez parler, attendez que l'on vous appelle par votre nom pour allumer le micro. Pour ceux qui se trouvent dans la salle du GAC, levez la main sur Zoom ; et lorsqu'on vous appellera, vous pourrez allumer votre micro. Veuillez indiquer votre nom pour les enregistrements et parler à un rythme raisonnable.

Vous pouvez accéder aux différentes fonctionnalités de la session à travers la barre d'outils de Zoom.

Je vais maintenant passer la parole à la présidente du GAC, Manal Ismail.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Bonjour, bon après-midi et bonne soirée à tous, à tous ceux qui se trouvent dans la salle et ceux qui participent à distance. Merci beaucoup d’être venus de bonne heure pour commencer cette séance de rédaction du communiqué.

Cette séance a une durée prévue d’une heure. Et nous allons lire le communiqué en mettant surtout l’accent sur les parties que nous n’avons pas encore lues ou finalisées.

Donc on va attendre une petite minute pour que le communiqué soit affiché sur l’écran.

FABIEN BETREMIEUX :

Je pense que l’on pourrait passer en revue le communiqué, voir les parties que nous n’avons pas encore lues, et commencer par celle-là.

C’est Fabien Betremieux pour les enregistrements. Si nous faisons défiler le texte, vous allez voir où l’on a apporté des changements par rapport à hier dans la première section. Donc il n’y a pas eu de changement, juste des petites modifications que vous voyez sur l’écran.

Ensuite, pour ce qui est des questions internes, il y a eu des modifications par rapport au nombre de membres. Ensuite, il y a eu donc des modifications pour raccourcir le texte que vous voyez

sur l'écran. Il y a eu une mention qui a été ajoutée dans la partie des affaires internes du GAC. Nous avons un texte pour le SSAD ; nous avons un autre texte pour l'exactitude des données d'enregistrement. Ces deux textes n'étaient pas prêts hier. Si j'ai bien compris, nous allons recevoir une nouvelle version du texte concernant l'utilisation malveillante du DNS, ou l'abus du DNS. Et je pense que, pour le reste, nous avons tout lu hier. Voilà un petit peu pour que vous ayez une idée de ce qui a changé par rapport à hier.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci, Fabien. Nous allons donc commencer par le premier point dont nous n'avons pas parlé hier. Je crois que c'était le texte par rapport au SSAD.

C'est un texte nouveau sur le système normalisé pour la divulgation de données d'enregistrement. Et il dit :

« Le GAC apprécie le travail effectué par la petite équipe qui se concentre sur des questions identifiées dans l'évaluation de la conception opérationnelle ODA de l'ICANN et encourage des progrès qui permettent au Conseil d'administration de considérer et de prendre des mesures par rapport aux recommandations consensuelles approuvées qui ont été issues du processus de l'élaboration de politiques, étape 2 du PDP sur les données d'enregistrement de gTLD.

La petite équipe des membres de la communauté de l'ICANN a conclu que l'ODA ne donne pas suffisamment d'informations pour déterminer le coût et les bénéfices des recommandations SSAD. Cette petite équipe a également considéré quelles sont les informations supplémentaires qui seraient nécessaires et comment ces informations pourraient être obtenues pour permettre au conseil de la GNSO et au Conseil d'administration de déterminer de manière fiable les coûts et les bénéfices de ce système, ainsi que des modifications pouvant être nécessaires aux recommandations SSAD. En conséquence, la petite équipe a recommandé de mettre en pause son examen des recommandations SSAD afin qu'une approche de preuve de concept puisse être mise en œuvre.

L'organisation ICANN soutient le travail de ce petit groupe pour le développement d'une telle preuve de concept. Le GAC met l'accent sur l'importance d'avoir une idée claire des délais et des objectifs de cette preuve de concept. Cette clarté permettra à la communauté de mieux comprendre le calendrier de cette preuve de concept et de savoir ce qui se passera après la fin de cette preuve de concept.

Avoir un système centralisé efficace pour accéder et divulguer les informations d'enregistrement de noms de domaine reste un élément central pour le GAC, et le GAC espère que cette preuve de concept pourra être finalisée, afin que le Conseil d'administration

arrive à bien examiner les recommandations issues de l'étape 2. »

Très bien. Donc, est-ce qu'il y a des commentaires ? Santhosh, s'il vous plait.

INDE : Pendant les discussions sur le SSAD, nous avons parlé du SSAD léger. Et je ne vois pas qu'il y a une mention au SSAD léger. Est-ce que la preuve de concept concerne le SSAD léger ?

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Oui, je vois qu'il y a des gens qui acquiescent. Oui, cela fait référence au SSAD léger. Fabien, s'il vous plait.

FABIEN BETREMIEUX : Fabien Betremieux pour les enregistrements. Il y a eu des discussions par rapport à une preuve de concept. Et pour cette preuve de concept, l'ICANN propose la notion de SSAD léger. Et donc, maintenant, l'ICANN parle de système de divulgation. Donc si j'ai bien compris, cette preuve de concept fait référence à quelque chose de plus général. C'est une façon plus générale d'appeler ce travail qui est fait.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup, Fabien. Je vois.

Laureen qui acquiesce. Vous voulez prendre la parole, Laureen ?
Allez-y.

LAUREEN KAPIN : Juste pour apporter des précisions. Ce que dit Fabien est tout à fait correct. Le SSAD léger et la preuve de concept sont des espèces de synonymes. La terminologie utilisée par le groupe n'est pas tout à fait cohérente, si vous voulez. Et « preuve de concept », cette approche « preuve de concept » fait référence au prototype que l'on voit apparaître dans les textes de la GNSO.

Voilà. Je voulais préciser que nous parlons de la même chose.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup. Laureen. Bien sûr, l'idée c'est d'avoir une preuve de concept. Et donc, puisqu'ils l'appellent comme ça, nous allons l'appeler de la même manière.

Santosh, est-ce que c'est par rapport à cette question ? Alors Nigel.

ROYAUME-UNI : Bonjour, Manal, bonjour, collègues. Juste pour rebondir sur ce point spécifique, je pense que c'est une question excellente, celle de Santhosh.

Pour être plus clairs, je pense qu'après les termes « preuve de

concept », on pourrait mettre entre parenthèses SSAD léger, ou quelque chose dans ces lignes-là, parce qu'on parle du SSAD léger. On a parlé pendant les six derniers mois du SSAD léger. Et il faudrait peut-être préciser qu'on fait référence à la même chose, parce qu'il y a des gens qui ne savent pas qu'il y a une décision de changer le nom. Donc je propose d'ajouter SSAD léger entre parenthèses après la partie où l'on parle de preuve de concept.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci, Nigel. Je vois qu'on ajoute

cela sur l'écran. On voit donc cet ajout sur l'écran. J'espère que cela répond à votre commentaire Nigel ? Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ?

Moi, j'ai un commentaire par rapport à la phrase qui est surlignée en bleu. Je me demande si c'est quelque chose que l'on adresse au GAC pour information, ou bien si c'est quelque chose que l'on veut, donc par rapport à laquelle on veut parler à la communauté dans son ensemble. Parce que je pense que nous pourrions peut-être raccourcir ce paragraphe. Mais bien sûr, c'est une suggestion. Si tout le monde est d'accord avec le texte, nous pouvons accepter les commentaires.

Et merci d'avoir corrigé la dernière phrase qui a un petit souci à mon avis. Donc merci beaucoup de l'avoir corrigée.

S'il n'y a pas d'autres commentaires par rapport à la partie concernant le SSAD —

PORTUGAL : J'essaie de lever ma main, mais je ne trouve pas la fonctionnalité.

Je pense que nous devons écrire dans ce texte que le SSAD et la preuve de concept sont la même chose. Si c'est confus pour nous, pour les gens qui vont lire le communiqué, ce sera également confus. Je pense qu'il faudrait donc clarifier cela dans notre texte pour dire que c'est la même chose.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, le Portugal. Dans la partie surlignée, nous avons essayé de clarifier justement. Donc après « preuve de concept », nous avons ajouté entre parenthèses « anciennement connue sous le nom de SSAD léger ». Est-ce que cela répond à votre commentaire ?

PORTUGAL : Oui. Merci.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Y a-t-il d'autres commentaires par rapport à ce paragraphe et par rapport au SSAD ? Puisque personne ne demande la parole, je pense que nous pouvons

passer au point suivant. Et donc pour que tout le monde soit au courant, à la fin, nous faisons une lecture du document complet. Mais pour le moment, nous essayons de nous concentrer sur les sections que nous n'avons pas encore finies. Très bien.

Donc dans la section « Questions d'importance pour le GAC », nous avons l'exactitude des données d'enregistrement. C'est un texte nouveau.

« Le GAC reconnaît les efforts de l'équipe de cadrage de l'exactitude et apprécie le travail effectué par le groupe pour évaluer l'état actuel de l'exactitude. En même temps, le GAC note avec inquiétude certains développements récents, en particulier une proposition pour mettre en pause le travail de l'équipe en attendant la résolution de la lettre envoyée par l'ICANN au Comité de protection des données européen pour voir si l'ICANN a des objectifs légitimes pour accéder à des données d'enregistrement non publiques afin de réviser ou vérifier l'exactitude de ces données.

Le GAC croit que la mise en pause de ce travail pourrait être contreproductive. Étant donné l'intérêt du GAC pour voir le travail de l'équipe fini de manière opportune, le GAC suggère que l'équipe se concentre dans des aspects complémentaires et supplémentaires qui pourraient être effectués entretemps.

Par exemple, dans le cadre de la tâche 1, l'équipe s'est mise

d'accord pour faire référence à une description actuelle sur comment les exigences en matière d'exactitude sont comprises et appliquées. Cette question reste encore en cours de discussions et devrait passer à une étape de résolution.

Dans ce contexte, le GAC met l'accent sur le fait que les exigences contractuelles ne sont pas limitées à l'exactitude, mais aussi au fait que les données soient fiables. L'équipe n'a pas encore analysé s'il y a des procédures en place pour s'assurer que les données d'enregistrement sont exactes et fiables.

En plus, l'équipe de cadrage de l'exactitude pourrait concentrer son travail pour obtenir davantage d'informations détaillées, de la part des parties contractantes, sur la manière dont ils s'assurent d'appliquer les exigences en matière de l'exactitude. Dans ce contexte, le GAC salue la recommandation du rapport intérimaire qui dit que « le conseil de la GNSO demande à l'organisation ICANN de mettre en place des enquêtes auprès des bureaux d'enregistrement » — fin de citation, dans le but de collecter des informations sur les procédures de vérification que les bureaux d'enregistrement mettent en place pour évaluer l'exactitude. La nature volontaire de l'enquête, cependant, pourrait limiter le volume des commentaires reçus. C'est pourquoi le GAC encourage l'équipe à explorer des pistes de travail complémentaires, tel que des contrôles de l'exactitude de telle manière que cela ne dépende pas des données personnelles

identifiables. »

Je vais faire une pause ici et voir si nous pouvons donc revenir au début. Je vais demander s'il y a des commentaires par rapport à ce premier paragraphe. Je veux signaler aussi qu'il y a des notes en bas de page. J'espère qu'elles seront nécessaires. Et je le dis par suite de l'accord que nous avons passé hier pour limiter le nombre de notes en bas de page. Je suppose que si elles sont là, c'est parce que l'on a défini qu'elles étaient nécessaires.

Oui, allez-y.

JULIA CHARVOLEN : Jorge a levé la main.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Je vous demande de m'excuser, Jorge. Allez-y.

JORGE CANCIO : Merci, Manal. C'est difficile pour tous de se réveiller. J'ai trois commentaires concernant la première partie.

Le premier paragraphe. Dans cette partie, on dit que le travail de sensibilisation et de diffusion extérieure de l'ICANN. Ne faudrait-il pas dire que c'est le travail qui est planifié par l'organisation ICANN ? Premier point, donc. Je pense que nous devrions être

plus spécifiques là-dessus. Merci, Fabien, d’avoir pris bonne note.

Quelque chose qui m’a un tout petit peu agacé ou qui ne m’a pas aidé à mieux comprendre ce qui se passait, c’est que nous mentionnons le rapport temporaire dans la note de bas de page numéro 1, mais ensuite, plus tard, nous le mettons en rapport avec le point d’exactitude de données. Il faudrait peut-être mentionner le rapport temporaire — ou préliminaire — au premier paragraphe. Et dans ce cas-là, nous pourrions inclure à l’hyperlien pour le rapport, afin que ce soit plus facile à lire et à comprendre, pour que l’on sache que l’on parle constamment du même rapport.

Le troisième point est plutôt une question. Ce paragraphe fait référence souvent à ce rapport préliminaire. Je suppose que nous allons faire des commentaires à l’étape-- pour la période de commentaires publics pertinente. Ce n’est pas tellement une question par rapport au texte, mais par rapport à la manière dont nous allons agir. Il me semble que ce texte serait une bonne base pour faire des commentaires là-dessus.

Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci beaucoup, Jorge, de vos suggestions. Et merci, Fabien et Benedetta, d’en avoir pris note et

d'avoir fait les modifications pertinentes. Quelqu'un voudrait parler ? Nigel ?

ROYAUME-UNI :

Excusez-moi. Merci, Manal. En premier lieu, je veux vous remercier vraiment. Et je veux remercier les États-Unis et l'Union européenne d'avoir rédigé le texte.

Nous avons eu un bon débat sur ce thème, hier. Et je pense que ce texte, qui se trouve dans « Questions d'importance pour le GAC », est une question importante. Et le texte se trouve à la bonne place, pour ainsi dire. Nous l'analysons dans le détail. Il y aura peut-être quelques commentaires au fur et à mesure que nous le lirons, mais il me semble qu'il est vraiment bien rédigé. Il y avait d'autres deux ou trois points encore, mais on va y revenir.

Nous avons des commentaires pour faire quelques modifications, mais nous le verrons plus tard.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci beaucoup, Nigel. Fabien.

FABIEN BETREMIEUX :

Fabien pour les enregistrements. Je voulais signaler que l'hyperlien inclus dans le texte en ce moment nous mène vers un document préliminaire. Du point de vue des modifications, cela

m'inquiète un tout petit peu enfin de voir que la vie de ce document préliminaire ne se soit pas trop longue. Je pense donc un tout petit peu qu'il vaudrait mieux ne pas inclure cet hyperlien, parce que le communiqué, bien sûr, aura une vie plus longue que ce rapport préliminaire. Le communiqué va exister pendant plus longtemps.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Je trouve que la suggestion est raisonnable ; le Paraguay acquiesce, je vois. Il y a quelqu'un d'autre qui acquiesce. Est-ce qu'il y a des objections là-dessus ? Bien. Donc, merci beaucoup, Fabien.

Des commentaires par rapport aux paragraphes 2 ou 3 ? Je vois que Jorge demande de la parole. Allez-y.

JORGE CANCIO : Merci, Manal. Je voulais apporter une précision, parce que je n'y vois pas trop bien.

Ce rapport préliminaire, et le rapport final, il a déjà été adopté par le petit groupe. Première question.

Deuxièmement, je voudrais répéter mon commentaire de tout à l'heure. Si nous parlons d'un rapport préliminaire définitif, nous devrions le mentionner la première fois où nous faisons mention

des propositions. Je crois que c'est la troisième ligne. Quand on dit « une proposition pour faire une pause ». Et dans la note en bas de page, on parle de cela comme d'un rapport préliminaire. Je crois que nous devons dire de manière explicite qu'il s'agit du rapport préliminaire. Autrement, ce n'est pas très clair.

Donc d'abord, la question est, est-ce que c'est vraiment un rapport préliminaire final. Deuxième partie de mon intervention, c'était un commentaire : lorsque nous parlons à la troisième ligne pour la première fois de ce thème, nous devrions inclure là l'hyperlien pour le document pertinent.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci, Jorge. Je crois que ce n'est pas le rapport définitif et Laureen confirme cela. Mais je vois que Fabien demandait la parole. Donc, allez-y, Fabien.

FABIEN BETREMIEUX :

Fabien Betremieux au micro. Je voulais revenir sur la suggestion de Jorge pour considérer la période de commentaires publics. Je pense qu'il n'y aura pas de période de commentaires publics pour ce rapport, parce que c'est une petite équipe. Ce n'est pas un PDP. Il pourrait y avoir une période de commentaires publics, mais ce n'est pas une possibilité que l'on considère, il me semble. Je voulais prévenir la communauté qu'il n'y aura peut-être pas

d'occasion de faire des commentaires sur ce rapport préliminaire du conseil de la GNSO.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci, Fabien. C'est une équipe de cadrage du PDP. Donc ce n'est pas un PDP. Donc il n'y aura pas peut-être de période de commentaires publics.

SUISSE :

Excusez-moi de prendre la parole si souvent. Si le rapport préliminaire n'a pas encore été adopté, nous devrions donc être cohérents par rapport à la terminologie. Et nous devrions dire qu'il s'agit d'un rapport préliminaire. Autrement, nous sommes en train de supposer que ce rapport a été adopté. Et je crois que cela est dit aussi dans la note en bas de page. C'est juste pour être plus clairs, pour que ce soit clair, pour que l'on voie clairement ce que nous voulons dire. Merci.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci beaucoup, Jorge. Je vois Velimira sur le chat, qui remercie Fabien de sa précision. Et elle dit, « en fait, j'avais des doutes par rapport à la période de commentaires publics ».

Velimira, allez-y.

COMMISSION EUROPÉENNE :

Merci Manal et bonjour à tous, de

Bruxelles.

Je voulais continuer à parler à propos de la question posée par Jorge. Je voulais demander une petite précision par rapport au contexte de ce premier paragraphe, Jorge. Je vous remercie de votre suggestion, Jorge, par rapport au fait de clarifier si la pause du travail concernant le rapport préliminaire sera mentionnée ou pas. Et je fais référence aussi aux collègues des États-Unis qui font partie de l'équipe avec nous. Je crois que si nous conservons cela au premier paragraphe, ce serait pertinent. Parce qu'en plus de la recommandation 2 qui fait partie du rapport préliminaire, il y a eu d'autres documents provenant d'une explication du président de l'équipe de cadrage, où l'on parlait du fait qu'il ne pouvait pas y avoir de dépendances dans le travail. Et ceci se rapporte au travail de protection de données. Je pense qu'il faut que le texte soit un peu plus ouvert quand on parle de faits récents, parce que cela concerne le travail général de l'équipe de cadrage. Je dirais qu'il ne s'agit pas seulement d'un lien concernant la recommandation 2 du rapport.

Excusez-moi si je complique un peu les choses, mais c'est enfin mon point de vue par rapport au côté factuel. J'espère que cela vous aidera un peu plus à voir le contexte. Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci beaucoup, Velimira. Jorge, j'espère bien que cela a clarifié la donne pour vous et pour tous les autres.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires concernant le texte sur l'exactitude, qui est projeté à l'écran ? Nous pouvons avancer un petit peu donc. Y a-t-il des commentaires ? Très bien. S'il n'y a pas de commentaires, nous allons donc aborder d'autres parties du texte que nous n'avons pas encore vues.

Je pense qu'on a passé en revue tout le texte qui a été ajouté. Donc on va voir maintenant le Groupe de travail sur la sécurité publique du GAC. J'essaie de trouver le début de la phrase qui a été modifiée.

Alors, je vais lire dès le départ. « Le Groupe de travail sur la sécurité publique du GAC a poursuivi son travail pour encourager la mise en place de mesures améliorées afin de combattre l'abus du DNS et promouvoir un accès efficace aux données d'enregistrement de noms de domaine. Le PSWG a animé une session pour informer le GAC sur des questions liées à l'abus du DNS qui incluent des mises à jour sur plusieurs initiatives mises en place par l'organisation ICANN, la GNSO et des entités privées pour mener des enquêtes, évaluer et atténuer les cas d'abus du DNS, en particulier en reconnaissant les recommandations de

groupe d'études techniques chargé de l'initiative de facilitation de la sécurité du DNS qui soutiendra la création d'une plateforme de partage d'information. Le PSWG note par rapport à cette plateforme que, dans d'autres secteurs commerciaux, ça a contribué à la réduction des préjudices et à l'augmentation des meilleures pratiques. »

Donc au lieu de « l'augmentation », en anglais, on a « une augmentation des meilleures pratiques » au lieu de « l'augmentation de meilleures pratiques ».

Je vois qu'il n'y a pas de main levée. Je pense que la main de Velimira est une ancienne main. Oui, confirme Velimira. Merci.

Le Paraguay.

PARAGUAY :

Merci beaucoup. Une suggestion.

Pourquoi au lieu de mettre, là où l'on dit « le groupe d'études techniques qui soutiendra la création », etc., pourquoi ne pas mettre directement « qui soutient » au lieu d'utiliser le conditionnel « qui pourrait soutenir », mettre directement « qui soutient ».

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Oui, je vois que Lauren est

d'accord. Nous pouvons donc éliminer le mot « *would* » en anglais. Christ, s'il vous plait.

CHRIS LEWIS-EVANS : La raison du conditionnel dans cette phrase, c'est qu'il n'y a pas une mention explicite dans le texte que cela sera fait. Donc on laisse la porte ouverte à d'autres alternatives si l'on met le conditionnel.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Donc vous préférez garder le conditionnel en anglais ? Et le mot « *would* ».

CHRIS LEWIS-EVANS : Je pense qu'on est plus exact si l'on garde le conditionnel parce que cela est plus fidèle à la recommandation.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Si j'ai bien compris, on prévoit que ce groupe soutienne. Mais ce n'est pas quelque chose qui existe à l'heure actuelle. C'est bien ça ? Donc je pense qu'à ce moment-là, il est nécessaire de garder le conditionnel. Merci, le Paraguay, mais je pense que, donc, on va garder le conditionnel en anglais avec le mot « *would* ».

Maintenant nous allons passer à l'autre paragraphe qui a été modifié. Merci.

Les deux derniers paragraphes disent :

« Conformément à son plan de travail, le PSWG a poursuivi ses activités de sensibilisation auprès des organes chargés de la sécurité publique. Avec le soutien de la Commission européenne et Europol, le PSWG a fait des présentations près de 17 États membres. Le PSWG a aussi organisé des discussions avec un certain nombre de groupes d'unités constitutives au sein de l'ICANN. »

Merci beaucoup au coprésident de ce Groupe de travail PSWG pour avoir raccourci le texte comme cela avait été demandé hier. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Je vois qu'il n'y en a pas. Nous pouvons donc accepter les modifications et continuer.

Et puis sous la section « Questions opérationnelles du GAC », comme nous l'avons dit, hier, nous devons commencer les discussions par rapport à la tenue d'une réunion de haut niveau gouvernementale pour savoir où, quand et comment nous pouvons tenir cette réunion. Et on a ajouté un texte par rapport à cela.

« La présidente du GAC a attiré l'attention des membres du GAC sur le besoin de commencer des discussions concernant la

planification de la prochaine réunion gouvernementale de haut niveau du GAC. »

Est-ce qu'il y a des commentaires ? Très bien. Nigel, s'il vous plait, allez-y.

ROYAUME-UNI :

Merci, Manal. Ce texte est très bien. On dit ici que la présidente du GAC a attiré l'attention des membres du GAC sur le besoin. Peut-être que l'on devrait ajouter à cette phrase le fait que les membres du GAC ont accepté cette proposition, parce qu'on a eu une petite discussion par rapport à cela.

Je me demande si l'on pourrait dire que si c'était un peu plus que c'était seulement vous, en train d'attirer notre attention sur ce fait. Mais on a eu une petite discussion et on comprend quelles sont les difficultés logistiques. Mais en même temps, les membres du GAC ont salué la possibilité d'avoir cette discussion.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Oui, Nigel. Je pense que c'est tout à fait juste ce que vous dites. Et dites-moi si le texte tel qu'il est affiché sur l'écran capture un petit peu l'idée de cette modification proposée par Nigel. Je vois que les gens acquiescent. Très bien. Nous allons donc accepter les modifications et passer au point suivant.

Je pense qu'on peut effacer les commentaires également. Si tout le monde est d'accord avec le texte ici, on peut éliminer les commentaires-- effacer les commentaires.

Ici, nous voyons que les mots « conseil de la GNSO » se trouvent surlignés. En principe, on les avait mis entre crochets parce qu'on attendait la confirmation que nous a donnée hier Brian Beckham. Donc on peut éliminer la note, parce que le conseil de la GNSO a tenu sa réunion hier.

Et ici, nous avons la partie concernant l'abus du DNS ou l'utilisation malveillante du DNS. Nous attendons un nouveau texte pour l'abus du DNS. On ne va pas rentrer dans le détail, en ce moment encore.

Merci, Benedetta et Fabien, pour ces rappels.

Donc, dans la partie concernant les enchères des nouveaux gTLD, vous vous souviendrez que, hier, on a eu des discussions par rapport à la deuxième phrase « Le GAC envisage de suivre de près » ou « de suivre ». Nous devons prendre une décision par rapport au fait de garder ou non le mot « de près », si nous voulons « surveiller » ou « faire un suivi » ou « suivre ». C'était l'inquiétude de Kavouss pour utiliser le mot « surveiller ». Il voulait plutôt que l'on utilise le mot « faire un suivi » ou « suivre ». Nous pouvons donc-- je vois que les gens acquiescent. Donc nous pouvons peut-être éliminer le mot « surveiller », « *monitor* » en

anglais. Je vois que Finn suggère également d'éliminer cela. Plus on est bref, mieux c'est.

Et donc la phrase dit, « Le GAC envisage de se faire un suivi de la planification et de la conception de la mise en œuvre des recommandations du CCWG AP et reste disponible pour fournir des commentaires tout au long du processus.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? Très bien.

FABIEN BETREMIEUX : Manal, on arrive à la section 3, « Questions d'importance pour le GAC ».

La deuxième phrase commence par « Nous attendons avec impatience l'adoption des recommandations par le Conseil d'administration ». Et nous préférons de mettre « Le GAC attend avec impatience ». Nous voulions votre accord avant de changer.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Oui, allez-y. Normalement, nous faisons référence à nous-mêmes en disant le GAC, et non pas en utilisant le pronom nous. Merci de faire ce changement.

Rob, s'il vous plait.

ROBERT HOGGARTH : Oui. Merci. J'ai une question sur un texte précédent où l'on a remplacé le mot « surveiller » par « faire un suivi » ou « suivre » lorsque l'on parle de suivi. Est-ce que cela veut dire que le Comité a l'intention de faire quelque chose ou bien veut-il uniquement suivre la manière dont cette mise en œuvre sera faite.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup, Rob. En fait, j'avais le même commentaire quand j'ai relu ce texte hier, et j'ai oublié de l'écrire. Quand on dit, « Le GAC envisage de faire un suivi de la planification et de la conception », je vois que les gens acquiescent. Le Danemark, le Paraguay. Très bien. Alors, merci. On va mettre « envisage de suivre la mise en œuvre » au lieu de « faire un suivi ».

Je vois s'il y a encore d'autres modifications que nous devons vérifier. Nous avons ce texte dans la partie d'avis au Conseil. Nous avons donc ce texte sur la partie de l'avis consensuel, à la partie de l'exactitude, dans les « Questions d'importance » pour le Conseil d'administration. J'espère que cela inclut —

Nigel, pourriez-vous confirmer si vous êtes d'accord sur la suppression de cette partie de la partie de l'avis pour le Conseil d'administration ?

ROYAUME-UNI : Oui, Manal. J'aurais dû le dire auparavant. Et je remercie pour le texte qui a été rédigé, pour ce qui est des questions d'importance pour le GAC. Hier, il n'y a pas eu de consensus pour un avis spécifique comme cela a été mentionné.

Il y a un problème pour émettre un avis pour le Conseil d'administration s'il n'y a pas tout ce qu'il faut pour faire avancer l'avis. Je crois donc nous devons le supprimer, parce que ce texte a déjà été rédigé sous le chapitre des « Questions d'importance pour le GAC ».

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Nigel. Alors, nous allons supprimer cette partie.

FABIEN BETREMIEUX : Nous avons donc un titre là.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Oui. Faut-il éliminer cela aussi, supprimer cela aussi, Nigel ? Cet espace était réservé sous le titre « Utilisation malveillante du DNS », qui parlait du suivi de l'avis précédent. Je crois que nous n'en avons pas besoin maintenant. Mais pourriez-vous confirmer cela s'il vous plait ?

ROYAUME-UNI : Oui, oui. Oui, c'était juste pour enfin réserver cette place. Mais il est clair qu'on a maintenant un texte différent qui se trouve dans la section des « Questions d'importance pour le GAC ».

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Nigel. Nous pouvons donc éliminer ce titre qui était destiné juste à réserver une place dans le communiqué. Bien.

FABIEN BETREMIEUX : Nous faisons défiler le texte vers le haut, pendant que nous attendons la version écourtée de l'utilisation malveillante du DNS. Je pense qu'il y a une ou deux modifications mineures qui ont été apportées. Je crois qu'il n'y en a pas dans l'introduction ni dans les activités des unités constitutives non plus. Là, ce que nous avons fait par rapport aux élections, c'était insérer la date du début de cette période potentielle d'élection.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Oui. Pour le sous-titre des élections, on dira « S'il le faut, il y aura une période de vote entre le 29 août ». C'est la date qui a été ajoutée parce que cela n'était pas là hier. Merci de l'avoir signalé, Fabien.

FABIEN BETREMIEUX : Et je crois que c'est tout pour ce qui est des modifications apportées au texte. Si j'ai bien compris, et si je ne m'abuse, il reste encore le point 5 des « Questions d'importance pour le GAC » sur l'abus du DNS.

MANAL ISMAIL, PRÉSIDENTE DU GAC : Oui, parfait. Nous avons fait de grands progrès.

Je vous fais cadeau donc de 10 minutes supplémentaires pour la pause-café. Nous allons nous réunir à 10 h 30. Et nous aurons deux choses à faire. D'abord, c'est confirmer le texte sur l'utilisation malveillante du DNS. Et ensuite, il faut faire une lecture complète du communiqué pour la dernière fois.

Je vous remercie, vous tous, et je vous demande d'être ici dans la salle à 10 h 30. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]